

Remplace la recommandation SIA 162/2, édition 1990

Détermination quantitative de la teneur en chlorures dans le béton

162/2

TABLES DES MATIÈRES

	Page
0	Domaine d'application 4
0.1	But 4
0.2	Délimitation 4
0.3	Références normatives 4
1	Avertissement 5
1.1	Généralités 5
2	Échantillonnage 6
2.1	Principe 6
2.2	Prélèvement de poudre de forage 6
2.3	Prélèvement de carottes 6
3	Détermination de la teneur en chlorures 7
3.1	Principe de la méthode de référence 7
3.2	Réactifs 7
3.3	Appareils 7
3.4	Préparation des échantillons 7
3.5	Extraction 8
3.6	Titration 8
3.7	Évaluation 8
3.8	Incertitude de mesure 8
4	Rapport d'essai 9
4.1	But 9
4.2	Contenu 9
5	Examen de la maîtrise de la méthode 10
5.1	Contrôle de l'extraction et de l'analyse 10
5.2	Essais interlaboratoires 10

Membres de la commission SIA 162-9

		Représentant de
Président	Rudolf Krähenbühl, Coire	canton
Membres	Fernand Deillon, Wildegg	ALP
	Harry Deschwanden, Oberbuchsitzen	ALP
	Jean-Pierre Joris, Berne	OFROU
	Reto Niederhauser, Sargans	ALP
	Philipp Stoffel, Soleure	canton

Adoption et entrée en vigueur

La présente norme SIA 162/2, *Détermination quantitative de la teneur en chlorures dans le béton*, a été adoptée par la Commission centrale des normes et règlements de la SIA le 28 août 2001.

Elle entre en vigueur le 1^{er} décembre 2001.

Elle remplace la recommandation SIA 162/2, édition 1990, *Détermination de la teneur en chlorures dans le béton*.

Copyright © 2001 Zurich by SIA

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.